



Mairie de Vert-le-Grand (91810)

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

CANTON DE RIS-ORANGIS

Téléphone : 01.64.56.02.72

Télécopie : 01.64.56.22.55

E-mail : commune-vert-le-grand@wanadoo.fr

ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT L'ACCES AUX TERRAINS DE FOOTBALL DU COMPLEXE HENRI BOISSIERE

ARRETE N° 076/22

Le Maire de la Commune de VERT LE GRAND,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu, le Code Pénal, article R.610-5,

CONSIDERANT l'importance des intempéries,

CONSIDERANT que les conditions climatiques rendent impraticables l'ensemble des terrains,

CONSIDERANT que le Maire est chargé de prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des personnes et ne peut donc laisser s'exposer des joueurs aux risques d'accidents,

CONSIDERANT que les gazons souffriraient trop d'une utilisation des terrains dans leur état actuel et seraient peut-être définitivement détruits,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire temporairement l'utilisation des équipements tout l'ensemble du complexe sportif Henri BOISSIERE,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'accès aux équipements du complexe Henri Boissière sera interdit à compter du jeudi 24 novembre 2022 et ce jusqu'au Lundi 28 novembre 2022.

ARTICLE 2 : Ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BONDOUFLE
- à Monsieur le Commandant de la brigade des sapeurs Pompiers
- à Monsieur le président du club US FOOTBALL DE VERT LE GRAND
- Au District de l'Essonne
- au Responsable de la Police Municipale de VERT LE GRAND,

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERT LE GRAND, le Mercredi 23 novembre 2022



Le Maire,

T. MARAIS